

<p>Avis de vacance</p>  <p>Ville de Saint-Martin-d'Hères</p>	<p>Cadre d'emplois : adjoints techniques territoriaux</p> <p>Quotité : Temps complet</p> <p>Publication: Interne/externe</p>	<p>Date de création 30/08/2019</p> <p>Date de mise à jour 06/12/2019</p> <p>Note de service n°2019/104 EL/MN/VD/NR</p>
--	---	---

<p>Filière : Technique Catégorie : C</p>	<p>Délai de dépôt des candidatures Lundi 13 janvier 2020</p>
--	---

DIRECTION GENERALE DES SERVICES / DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
DIRECTION GENERALE DE LA SECURITE ET DE LA PREVENTION
AFFECTATION : Service Police Municipale

Agent(e) de surveillance de la voie publique (ASVP)

Contexte

La commune de Saint-Martin-d'Hères, en pleine croissance démographique (39 000 habitants), est la 2^{ème} ville du département de l'Isère. Elle est au cœur du développement de nombreux projets et accueille le Domaine Universitaire avec près de 50 000 étudiants et employés. Ville dynamique, innovante et solidaire, attaché à un service public de qualité, efficiente et ancrée dans la proximité avec les usagers. Elle fait partie de l'agglomération de Grenoble Alpes Métropole (près de 450 000 habitants).

Missions du poste

Sous la responsabilité d'un(e) chef(fe) d'équipe ou de service, l'agent(e) seul ou en équipe, assure des **missions de constatation et de verbalisation d'infractions** au code de la route, au code des transports, au code de l'environnement ou encore au code des assurances suivant des directives ou d'après des documents techniques.

Activités du poste

Activités principales	
<ul style="list-style-type: none"> • Surveillance et contrôle des infractions relatives à l'arrêt et au stationnement. • Contrôle des infractions relatives au règlement sanitaire départemental • Contribution à la Prévention sur la voie publique • Participation à la vie de l'équipe 	

Connaissances	Savoir faire
<ul style="list-style-type: none"> • Environnement FPT et de l'emploi • Connaissances de base liées aux spécialités d'intervention : pouvoirs de police du maire - code de la route - réglementation sur le stationnement • Utilisation du procès verbal électronique • Règlement sanitaire départemental • Procédures et dispositifs de secours (pompiers, services d'urgences médicales, etc.) • qualité rédactionnelles, syntaxe et orthographe 	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation de l'outil informatqie (messagerie, suite bureautioque, internet ...) • Appliquer les règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail et en direction des usagers • Appliquer les procédures du service et de la collectivité • Rendre compte d'activité sur les outils de suivi • Bonne communication orale • Capacités de gestion du stress

Qualités

- Éthique professionnelle, personnelle discipline, rigueur et discrétion professionnelle
 - Respect de la déontologie
 - Adaptabilité aux usagers et aux situations ; nécessité d'un comportement adapté aux situations, maîtrise de soi
- Qualités relationnelles confirmées - Aptitude à la médiation

Conditions

Conditions d'exercice particulières

- Recrutement direct pour les cadre d'emplois de catégorie C de la filière technique
- Métier accessible sans diplôme
- Permis B en cours de validité requis
- Bonne condition physique exigée (travail à l'extérieur)
- Pratique du VTT

Conditions d'accès

- Profession réglementée : Agrément (délivré par le Procureur de la république) et Assermentation (prestation de serment devant le juge) nécessaires
- Confrontations régulières avec des contrevenants
- Travail en équipe, par tous temps et sur la voie publique
- Organisation du travail dans le cadre d'un règlement intérieur : contraintes horaires et pics d'activité
- Organisation des congés permettant d'assurer la continuité du service

Avantages et participations de l'employeur

Sans condition d'ancienneté

- Plan de Déplacement d'Administration (PDA) remboursement à hauteur de 70% de l'abonnement (plafond de 86,16€ /mois)
- Mutuelle labellisée FPT : participation selon la composition de la famille
- Prévoyance labellisée FPT : participation selon l'indice

Sous condition de 3 mois d'ancienneté

- Prime annuelle : versée en 2 fois (juin et novembre)
- Proposition d'adhésion au Comité des Œuvres Sociales (COS) donnant droit à des prestations et avantages (loisirs, culture, événements, familiaux...)
- Restaurant collectif

Les activités et compétences sont susceptibles d'être actualisées en fonction de l'évolution du service public, des techniques de travail et des organisations.

Les candidats intéressés par cet emploi voudront bien faire acte de candidature, (**lettre de motivation + CV obligatoire**) à : Monsieur le Maire - Direction des Ressources Humaines- Service Développement Emploi et Compétences **par email au : secteur.recrutement@saintmartindheres.fr**

(tampon)



Le Directeur Général des Services